

Aubière en nuits troubles (1811)



Aubière en nuits troubles (1811)

1811. On a oublié les agitations politiques d'il y a vingt ans. Le soufflet est retombé. Les nouveaux agitateurs aubiérois sont des soldats rendus à leurs familles ou plus sûrement des déserteurs en mal d'adrénaline, mais pas que... Les uns ont repris le travail en famille dans les vignes et les champs ; les autres se terrent par peur des gendarmes qui rodent en journée. Mais la nuit, quand la ville est assoupie de fatigue, certains s'agitent. Les victimes : les bourgeois nantis, les autorités ou ceux qui affichent innocemment leur joie de vivre.

Le jour se lève à peine quand les Aubiérois les plus matinaux voient arriver plusieurs dizaines de cavaliers, des gendarmes, et deux ou trois civils, qui se déploient autour de l'église sur la place publique.

Quelques-uns d'entre eux pénètrent dans la Maison commune. Déjà, la rumeur a fait le tour du bourg...

Les Municipaux sont déjà réunis dans la salle commune, convoqués par une lettre du sous-préfet. Ces messieurs connaissent les raisons de ce déploiement de force : dans les nuits du 8 au 9 et du 11 au 12 mai 1811, deux délits ont été commis à Aubière.

Le premier dans les vignes de Monsieur le maire, maître Girard, notaire de profession, où on ne compte pas moins de 1200 ceps coupés ; le second, 8 mètres de murs de clôture et le portail d'entrée de l'enclos du château renversé, et dont les pierres de taille de l'encadrement ont été brisées, là, c'est la propriété de Monsieur de Provenchères, époux de Marie André d'Aubière, fille de feu le dernier seigneur d'Aubière.



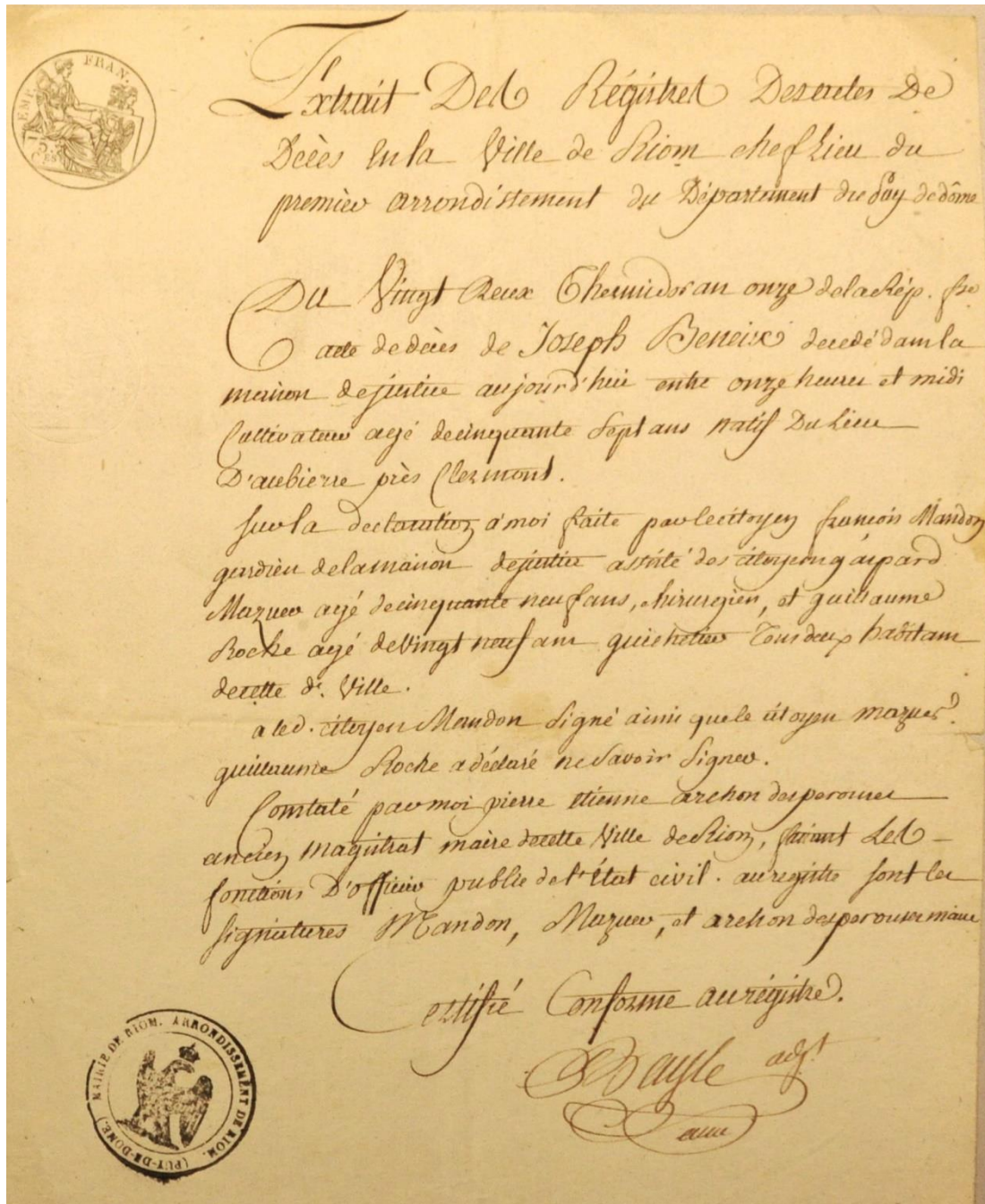
Monsieur le sous-préfet se fait enquêteur et questionne les municipaux. Sont présents : le maire Girard, son adjoint, Claude Planche, Antoine Cassière, François Fouilloux, Martin Moins, François Aubeny, Jean Cougout, Amable Bourcheix, François Noellet et Antoine Noellet.

C'est l'adjoint, Claude Planche, qui prend la parole pour dire le résultat d'une rapide enquête : « *les nommés Bertrand Pezant, âgé de 18 ans, Amable Pignol, même âge, Guillaume Roche, 24 ans, Antoine Beneix, âgé aussi de 24 ans, et Joseph Montagnon, conscrit de 1811, dont le numéro n'a point encore été appelé, sont les principaux auteurs des délits commis chez Mr le Maire et chez Mr de Provenchères, et que ces individus pouvaient être regardés comme les plus mauvais sujets de la Commune.* »

Martin Moins ajoute : « *Guillaume Lonchambon, conscrit déserteur, m'a dit que Roche et Beneix, étaient les auteurs des délits.* »

Si Antoine Cassière se refuse à tout commentaire, les autres membres confirment les dires de l'adjoint. Ils ajoutent même que ces individus « *sont de race à avoir de fortes présomptions contre les victimes...* » De plus, ils ajoutent que « *Bertrand Pezant a sa mère et sa sœur en prison, convaincues de vol ; qu'Amable Pignol appartient à la famille dite « Pifra », dont cinq individus sont aux galères ; que Guillaume Roche a eu son père tué dans une cave en y volant du vin ; que le père d'Antoine Beneix est mort aux galères ; enfin que Joseph Montagnon est un voleur de profession.* »

Le sous-préfet réclame d'autres témoins. On lui présente d'abord Gabriel Valeix, cultivateur d'Aubière, qui dit « que dans la nuit du 11 au 12, sur les deux heures du matin, il fut réveillé par des coups de pierre frappant sa porte ; qu'il se leva et qu'étant accouru vers la porte, il avait reconnu et distingué Joseph Beneix dit « Pacha »¹, et Bertrand Pezant, et six autres individus qu'il n'a pu reconnaître ; que voulant les poursuivre, il s'était vu assailli à coups de pierres. »



Acte de décès de Joseph Beneix (A.C. Aubière)

¹ - Sauf que ledit Joseph Beneix « Pacha », qui est le père d'Antoine Beneix, le suspect, est mort depuis 1803, à la Maison de justice de Riom (voir l'acte de décès ci-dessus).

Puis, François Fallateuf, le tambour de la Commune, déclara : « *J'ai entendu du bruit dans la nuit du 11 au 12, et ceux qui le faisaient chantaient et jetaient des pierres çà et là, mais les ténèbres ne m'ont pas permis de distinguer quiconque.* »

La moralité de ces cinq individus ayant paru douteuse, le sous-préfet ordonne de les rechercher pour les interroger.

Les gendarmes les amenèrent à la maison commune, sauf le nommé Guillaume Roche, introuvable. Par mesure de sécurité, ils furent provisoirement arrêtés et déposés à la Maison d'arrêt de Clermont, après être parus devant un magistrat.

Estimation des dégâts :

Le mur de Mr de Provençères, par un homme de l'art : 40 francs.

La vigne du maire où nous avons constaté que 800 ceps avaient été coupés : 150 francs.

Le procès-verbal a été rédigé à Aubière, le 27 mai 1811. ²



Trompette de la gendarmerie d'élite en 1810

Quelques données généalogiques sur les prévenus et leurs familles :

Bertrand Pezant, né le 3 avril 1793, fils d'Annet, tailleur d'habits, et de Marie Babut. Cette dernière, ainsi que sa fille Marie, sont en prison en 1811, convaincues toutes les deux de vol. Son père, Annet, avait été accusé de vol le 11 janvier 1799.

Amable Pignol dit *Pifra*, fils d'Amable et de feu Gilberte Fineyre. Une vraie famille de repris de justice ! Le père Amable, mourra au bagne de Toulon. Amable, le fils, et son frère Antoine, seront libérés du bagne de Toulon en 1822.

² - Source : A.D. 63 - 2 Z 21.

Guillaume Roche, né le 24 juillet 1785 à Aubière. Il est fils de feu Guillaume, tué en flagrant délit de vol de vin dans une cave.

Antoine Beneix, né le 20 juillet 1788, fils de Joseph et de Gabrielle Coherier. Son père Joseph est « *mort aux galères* » à Riom, le 10 août 1803 (acte de décès page précédente).

Joseph Montagnon, né en 1791, fils de feu Michel et de feu Antoinette Mazen.

Tous sont célibataires au moment des faits.

Un autre délit sera commis le 22 septembre suivant.

Voici ce qu'on apprend du procès-verbal établi par la maire d'Aubière :

Dans la nuit du 15 au 16 septembre, plusieurs vagabonds divaguaient dans les rues, entre 10 et 11 heures du soir. Ils ont porté atteinte aux propriétés et troublé la tranquillité publique. Les vitres de la maison d'Amable Bourcheix ont été cassées à coups de pierres ; la maison de Claude Hébrard, cordonnier, a été assaillie également à coups de pierres et de bâton. On a même porté atteinte à la pudeur d'Anne Galiot, sa femme ; que pour exécuter plus clandestinement leurs coupables projets, les assaillants avaient éteint d'un coup de bâton la chandelle que le dit Hébrard et sa femme avaient pris pour les reconnaître ; qu'ils crièrent plusieurs fois "*Au secours*" et qu'au même instant arrivèrent Amable et Guillaume Bourcheix, frères, qui furent assaillis à leur tour également à coups de pierres et contraints de repousser la force par la force ; que les nommés Jean Vergne, fils à Guillaume³, Martin Baile, fils à François⁴, Jean Cohendy, Jean Cougout fils à Jean dit "*le Pouteau*"⁵, et Pierre Moins⁶, déjà signalés par l'opinion publique pour d'autres excès de ce genre et notamment le dit Vergne repris de justice pour mauvais traitements exercés sur la Garde départementale, étaient accusés [d'être] les auteurs de ce délit ; que les individus sont d'autant plus coupables qu'ils se trouvaient en contravention à l'arrêté de la Mairie du 21 juin dernier concernant la police intérieure de la Commune, homologué par vous le 8 juillet suivant. ⁷

Sources : Archives départementales du Puy-de-Dôme, Archives communales d'Aubière.

© - Pierre Bourcheix, 2024

³ - Jean Vergne, né le 17 avril 1783, fils de Guillaume et d'Anne Gioux.

⁴ - Martin Baile, né le 7 février 1794, fils de François et de Ligière Delongchambon. Un de ses fils, Pierre, décèdera à la prison centrale de Riom, le 17 avril 1856.

⁵ - Jean Cougout, né le 1^{er} décembre 1786, fils de Jean « le Pouteau » et de Jeanne Barthomeuf.

⁶ - Pierre Moins, né le 4 octobre 1777, fils de Guillaume et d'Anne Finayre. A noter que tous sont célibataires au moment des faits.

⁷ - Source : A.D. 63 - 2 Z 21.